

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 13 BIS

N° 1298

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1298

présenté par
M. Michel Raison, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 13 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Au dernier alinéa de l'article L. 411-3, les mots : « de l'alinéa précédent » sont remplacés par les mots : « du premier alinéa ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.